

Dans un an on mesurera les progrès pour les personnes handicapées

La charte régionale Romain-Jacob destinée à optimiser l'offre et l'accès aux soins pour les personnes handicapées a été signée hier matin à Liévin entre quatre-vingts partenaires différents, acteurs privés ou publics de la prise en charge des patients. Un début qui demande confirmation.

PAR YVES PORTELLI
lens@lavoidunord.fr

LIÉVIN. Jean-Yves Grall, directeur de l'ARS Nord - Pas-de-Calais qui vient soutenir et signer la convention Romain-Jacob à Liévin, le fait n'est pas passé inaperçu dans les rangs des acteurs régionaux de la santé qui s'étaient donc donné rendez-vous dans les locaux de l'IEM Paul-Dupas à Liévin. L'objectif affiché est simple et clair : « améliorer l'accès aux soins et les soins eux-mêmes en direction des personnes handicapées ». Tout

« Dans un an, on pourra compter sur l'opiniâtreté de Pascal Jacob pour faire le point. »

MARC WITCZAK, IEM

est parti de l'engagement de Pascal Jacob, père de Romain aujourd'hui décédé, qui souhaite que l'on progresse de manière significative dans la manière de prendre en compte le handicap sous toutes ses formes. C'est de là qu'est né le principe d'une charte nationale, formalisée fin 2014, qui va être déclinée dans l'ensemble des ré-



L'amélioration des prises en charge, l'amélioration des soins et de l'offre sont au cœur des problématiques liées aux personnes handicapées.

gions. C'est fait en Champagne-Ardenne, en Picardie, ça l'est aujourd'hui en Nord - Pas-de-Calais. La bonne volonté ne fera pas tout. « Dans 1 an, on pourra compter sur l'opiniâtreté de Pascal Jacob pour faire le point » explique Marc

Witczak, directeur de l'Institut-éducatif moteur (IEM) de Liévin. Comment mesurer les progrès ? C'est toute la question dans un premier temps. Il faut l'organiser entre partenaires publics et privés (hôpitaux en particulier), acteurs

de la société civile (APEI, Vie active, etc.). Jean-Yves Grall a assuré les signataires (dont il est) du soutien de l'ARS : « L'amélioration de l'accès aux soins est inscrite dans le programme du gouvernement, il faut lutter contre la lutte contre la stigma-

tisation aussi. » sans doute vers tion des moyens tique des acteur Sur le principe, t d'accord. Il fa mettre la machin

L'avis de Marc Witczak



Le directeur de l'IEM Vent de Bise, qui servait de cadre à la signature de la charte Romain-Jacob, était doublement heureux : « D'abord avec la signature de cette charte qui montre le chemin à suivre par les professionnels de santé spécialisés et ensuite car cela permet d'identifier davantage l'IEM Vent-de-Bise. Parmi les quatre-vingts signataires, je n'en connaissais vraiment que la moitié. Désormais, chacun d'entre eux peut dire où se situe

l'IEM et décrire son activité. Ce n'est pas anodin. »

Marc Witczak estime que rien n'est plus qu'efficace des rendez-vous partagés. Le Liévinois y voit l'opportunité d'engager les conversations entre spécialistes, d'évoquer les projets et surtout, « de constituer un réseau, l'agrandir ».

La charte doit servir à ça, à faire travailler davantage les gens ensemble. ■ Y. P.

« Quand on a peur de la différence alors le préjugé est installé et cette peur-là est contagieuse. »

« On ne voit que la différence, on ne voit que le handicap jamais vraiment la personne qui se trouve là juste devant vous. »

« On ne voit que la différence et le handicap, jamais la personne. »

EXTRAITS DU FILM
« N'AYEZ PAS PEUR »

UN SPÉCIALISTE



BRU
(ex-dir
l'APEI
aujourd
de la r
lilloise
dans u
encore
chacun
struct
dévelo

fonction de ses propres réseaux. Parfois, les présidents des associations interpellaient eux-mêmes les responsables politiques des collectivités territoriales lorsqu'ils avaient besoin de financer un projet spécifique ou particulièrement avancé comme ça. Désormais, c'est le ministère qui impulse les différentes politiques en matière de santé au lieu de les adapter. C'est tout à fait différent, c'est un cheminement inverse qui nécessite une coopération entre les acteurs afin de répondre aux exigences. La charte, précisément, doit servir à créer le cadre de la complémentarité. »